

Aides Financieres pour les particuliers

Un crédit d'impôt :

Valable pour les particuliers, son montant est de 50 % des dépenses TTC facturées et payées entre le 1er janvier 2009 et le 31 décembre 2012 (hors subventions déduites et hors main d'œuvre). Il est plafonné en fonction de la situation familiale. Les équipements éligibles sont soumis à des critères de performances minimales. Les conditions d'attribution et les équipements éligibles au crédit d'impôts varie selon certains paramètres, les régions notamment, ces variables sont intégrés au processus du projet. Vous pouvez consulter les condition ici :

<http://www.industrie.gouv.fr/energie/developp/econo/textes/credit-impot-2005.htm> TVA réduite :

La TVA à 5,5% pour l'achat du matériel et son installation si le logement pour lequel sont effectués les travaux est achevé depuis plus de deux ans. Des aides diverses :

- Les aides des régions, sauf exceptions,
- Les aides des départements, variables,
- les aides des communes, assez rares,
- Les aides de l'ANAH,

En choisissant nos kits, vous contribuez au respect de l'environnement et vous faites un investissement rentable (retour sur investissement en général - 4 à 8 le plus fréquemment-, contactez-nous pour plus de détails).